

LE BANQUIER EST-IL LE NOUVEAU CONSEILLER D'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ?

Sandrine Doucet*

*Députée de Gironde,
membre du Conseil
supérieur des programmes,
co-directrice de
l'Observatoire Education

Il est un reportage, visionné sur une chaîne du service public, qui donne le vertige. Mais qui semble le donner au seul spectateur tant la jeune protagoniste évoque son avenir avec le sourire en le confiant au banquier de l'autre côté du bureau, tout aussi détendu sur les perspectives : elle vient d'emprunter 50 000 euros qu'elle remboursera à la fin de ses études, à raison de 700 euros par mois. Le banquier se dit très confiant pour sa cliente : elle est inscrite dans une école qui lui promet un brillant avenir. Mais apparemment, ce brillant avenir se mesure à cet instant à l'aune du montant des frais d'inscription de l'ordre de plusieurs milliers d'euros pour une année. Cette jeune fille vient de grossir la cohorte de la moitié des ménages français endettés, pour une moyenne de 60 000 euros. Il est à supposer que si elle emprunte pour ses études, c'est que ses parents sont eux-mêmes endettés. Vertige...

Les perspectives scolaires offertes par l'obtention du baccalauréat - plus livret si affinités - se concrétisent grâce au crédit : le banquier est-il le nouveau conseiller d'orientation des étudiants ?

Le rapport de la StraNES (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur)¹ semble opter, et c'est tant mieux, pour une autre vision de l'enseignement supérieur : celle d'une société apprenante.

La nécessaire et volontaire démocratisation de l'enseignement supérieur

Parmi les quarante mesures qui résument le rapport de la StraNES remis le 8 septembre dernier, l'ambition d'élever le niveau et le nombre de diplômés en France est la plus emblématique et distingue la démocratisation de la massification : il s'agit dans les années à venir d'atteindre 60 % de diplômés du supérieur dans une classe d'âge (50 % au niveau licence et 25 % au niveau master), afin de relever les défis de demain en matière de

1. Sophie Béjean, Bertrand Monthubert, *Pour une société apprenante - Proposition pour une stratégie nationale de l'Enseignement supérieur*, StraNES, septembre 2015.

LE BANQUIER EST-IL LE NOUVEAU CONSEILLER D'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ?

nouveaux métiers et de « répondre aux besoins de montée en gamme de l'économie et aux progrès de la société ».

Ce projet s'accompagne d'ores et déjà d'une stabilisation des frais d'inscription à l'université : il s'agit de rendre crédible et accessible cette volonté de démocratisation des savoirs. La France, selon le dernier rapport de l'observatoire européen Eurydice², se distingue en Europe en alliant frais universitaires relativement bas et système de bourses pour 35 % des étudiants. La politique de ces derniers mois a ainsi été celle du soutien à leur pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas de considérer l'étudiant uniquement comme un jeune qui étudie, mais également comme un jeune en quête d'autonomie, sans que cela soit synonyme de précarité.

Il s'agit pour l'université de réussir le même pari que celui qui a été fait pour le lycée dans les années 1970 (époque où seulement 25 % des jeunes passaient le bac), celui de l'amplification de l'accession aux savoirs, sans sacrifier la qualité de ses enseignements.

Le lien entre les deux structures de formation, étant fait actuellement dans le processus, et décrit par la formule « bac - 3 à bac + 3 », consiste à inventer, à améliorer tout un ensemble de moyens de transition. Des « cordées de la réussite » à une amélioration du système APB (admission post-bac), parmi les plus connus, viennent s'ajouter des expériences menées ici et là mais qui constituent un véritable vivier de « bonnes pratiques » auxquelles le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la Recherche Thierry Mandon prête beaucoup d'attention et qui ont également été évoquées dans des rapports relatifs à l'enseignement supérieur³.

La comparaison avec les années 1970 peut aussi se faire sur le plan démographique même si nous ne sommes plus dans la période de scolarisation des *baby boomers* : ce pari de l'augmentation du nombre de diplômés s'adresse aux classes d'âge les plus nombreuses des années 2000. Mais le défi n'est pas uniquement démographique, il est aussi culturel.

En effet, les générations actuellement scolarisées du CP à l'université sont globalement celles qui ont connu la diminution du nombre d'enseignants et la dévalorisation de leur formation pédagogique. Les conséquences sont là. D'après le dernier classement des performances scolaires PISA, non seulement les résultats des élèves français ont décliné, mais les écarts se sont creusés entre les plus faibles et les plus forts. La France a ainsi la

2. Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015, *National Student Fee and Support Systems in European Higher Education – 2015/16*, Eurydice Facts and Figures, octobre 2015.

3. Rapport d'information n° 2951 de M. Emeric Bréhier en conclusion des travaux de la mission sur les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur (2015) ; Rapport pour avis budgétaire n° 2261 de Mme Sandrine Doucet sur l'Enseignement supérieur et la vie étudiante (2014).

LE BANQUIER EST-IL LE NOUVEAU CONSEILLER D'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ?

piètre caractéristique d'être le pays où l'origine sociale conditionne le plus les performances scolaires.

D'autres béances sont apparues et la loi sur la refondation de l'école offre en s'en donnant les moyens les conditions scolaires pour réparer et pour assurer l'égalité. La réforme du collège et des programmes appliquée à la rentrée 2016 doit permettre à tous les élèves de sortir de la scolarité obligatoire en maîtrisant un socle de connaissances, de compétences et de culture fondamentale. La réflexion engagée par la ministre de l'Éducation nationale sur la sectorisation, et présentée le 9 novembre 2015, doit être une accélération de plus sur la route de la réduction des inégalités. Mais en attendant que ces générations arrivent dans l'enseignement supérieur, il va falloir s'intéresser aux défis propres au supérieur en terme de démocratisation. La crainte de l'avenir a fait de la sélection post-bac un enjeu majeur et a destiné des filières à opérer un tri plus social que scolaire.

Peut-elle éviter la financiarisation de l'enseignement supérieur ?

Durant des années, le pouvoir politique a vanté la méritocratie républicaine tout en confisquant à ceux qui en auraient eu besoin pour bénéficier d'un horizon équitable les moyens pour y parvenir.

De cette sélection comme seule garantie d'un diplôme et d'un emploi sûr et correctement rémunéré, de nombreuses écoles ont établi leur champ de prospection et d'action pour ceux dont les résultats ne leur permettaient pas d'accéder aux classes préparatoires ou sélectives et que l'université, synonyme de massification, rebutait.

Si certaines écoles peuvent en partie justifier les frais d'inscription par des équipements de qualité et la certitude de la reconnaissance des diplômes, d'autres fondent leur attractivité sur l'inquiétude et le manque de projets des jeunes. Ainsi, des écoles privées souvent liées aux activités de service ont des frais d'inscription qui vont de 5 000 à 11 000 euros à l'année. La plupart, n'ayant pas de reconnaissance de la part de l'enseignement supérieur, ne peuvent octroyer le statut d'étudiants à leurs élèves - les privant de l'ensemble des services universitaires. On peut penser que s'adressent à ces établissements ceux dont la raison sociale, conditionnant les performances scolaires, n'ont pu accéder aux filières publiques de prestige et, issues des classes moyennes, vont demander à leurs familles et à eux-mêmes de grands sacrifices financiers.

D'où l'assentiment nécessaire du banquier

Mais l'endettement n'est pas la seule solution liée aux écoles privées.

LE BANQUIER EST-IL LE NOUVEAU CONSEILLER D'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ?

Au mois de juillet dernier, la revue des dépenses de 59 écoles publiques d'ingénieurs par le CGEfi (Contrôle général économique et financier) suggérait un alignement des droits d'inscription tels que ceux pratiqués par Centrale-Supelec - les faisant passer de 610 euros par an à 2 570 euros par an. Bercy évoque la qualité du service rendu, le coût des équipements et « une différenciation avec l'université justifiée »... La qualité du service rendu inclut des perspectives d'embauche et de rémunération supérieures et une entrée sur le marché du travail... Mais en attendant, pour les étudiants, ce sont deux années de classes préparatoires, puis trois années d'études, évaluées selon les préconisations du CGEfi à 7 710 euros.

C'est cette globalité qui sera prise en compte par l'étudiant, alliant le long terme et l'investissement intellectuel et financier. Passer au bout de deux années d'études très intenses un concours qui conduit à l'endettement, cela en vaut-il la peine ?

D'autres pays donnent une idée de la réponse. Partout en Europe où les droits d'inscription ont été augmentés, le nombre d'étudiants a régressé. À ceci s'ajoute l'exemple étasunien : en 2015, la dette étudiante y représente l'équivalent de 1 100 milliards d'euros, soit un tiers de la dette des ménages⁴. Au Royaume-Uni, les prêts de l'État pour couvrir des frais d'inscription, qui s'établissent entre 6 000 et 9 000 livres sterling par an (soit de 8 600 à 13 000 euros par an), représentent 10 milliards de livres. Les prêts en cours devraient représenter 100 milliards de livres en 2018.

La dette étudiante en France est de 3 milliards d'euros. Elle est en progression et concerne plus de 10 % d'entre eux, selon l'Observatoire de la vie étudiante (O.V.E.).

Mais cette question de l'endettement pour les études supérieures ne concerne pas seulement les étudiants.

Dans un contexte de désengagement des États en Europe

En effet, le financement de la recherche, comme celui de la construction et de l'entretien de l'immobilier universitaire public, se posent en France et ce, malgré la stabilisation ou la hausse prévues en 2016 du budget de l'ESR. Les contraintes budgétaires sont l'occasion d'explorer d'autres modes de financement.

Les universités ne peuvent emprunter qu'auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Caisse des dépôts et consignations. Aussi, la France est le pays qui a le

4. Maxime Robin, « Aux États-Unis, l'art de rançonner les pauvres », *Le Monde diplomatique*, septembre 2015.

LE BANQUIER EST-IL LE NOUVEAU CONSEILLER D'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ?

plus sollicité la BEI entre 2004 et 2014, en contractant 16,5 % des prêts que la banque européenne destine au domaine de l'éducation - prêts contractés notamment à partir de 2013 dans le cadre de l'Opération Campus (soit 1,3 milliard d'euros à rembourser sur 25 ans). Lors de son audition devant la Commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale, le 15 mai dernier, Carlos Moedas, Commissaire européen à la recherche, à l'innovation et à la science, a aussi suggéré cette piste de l'emprunt pour la recherche universitaire *via* le plan Juncker. Il pourrait ainsi servir de levier pour amplifier les prêts. Non seulement cela repose la question des capacités techniques des universités françaises de recourir à l'emprunt - hors BEI et Caisse des dépôts - mais cela renouvelle en outre la pertinence de l'amplification d'un système du supérieur qui pour les étudiants et les structures reposerait uniquement sur l'emprunt.

Très récemment l'observatoire du financement public de l'UEA a noté que dans neuf universités sur vingt étudiées, non seulement les dotations baissaient⁵ mais elles étaient également assorties d'une part de la quête de financements complémentaires auprès de l'Union européenne ; mais aussi - comme au Royaume-Uni - de frais d'inscription qui devaient s'établir en fonction des performances de l'université. Cela est inéquitable.

Faire payer des frais aux étudiants inscrits dans le temps présent à des performances dues à une politique du temps passé et en fonction d'un endettement pour des réalisations à venir, c'est obérer le pouvoir d'achat des étudiants pour un passé et un avenir qui ne concerneront pas leurs temps d'études.

Face à ces tendances de financiarisation des études, la politique du supérieur offre-t-elle une alternative ?

En France, un modèle en construction dans la logique d'une éducation pour tous

Les actions et lois menées en matière éducative posent en principe l'égalité, la justice et la démocratisation comme pendants d'une politique de gauche et républicaine. Se dessine ainsi un modèle propre à la France, qui intègre non seulement les données démographiques et les ambitions, mais aussi les nouvelles façons pour la jeunesse d'accéder à l'autonomie.

La stabilisation des frais d'inscription est un signe encourageant, mais il n'est pas le seul. C'est en fait toute une politique qui attribue aux âges et aux lieux une mission spécifique pour l'élévation du niveau de connaissances. Depuis la rentrée 2015, les maternelles ont de nouveaux programmes et, à partir de la rentrée 2016, la réforme des programmes de

5. Rapport de l'Observatoire du financement public de l'EUA (European University Association), novembre 2015.

LE BANQUIER EST-IL LE NOUVEAU CONSEILLER D'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS ?

la scolarité obligatoire accompagne la réforme du collège. La loi ESR de 2013 dessine des passerelles dans l'enseignement supérieur afin de multiplier les possibilités de parcours et d'éviter l'impasse et l'échec.

Cette volonté de conquête des connaissances, des compétences, dans une culture partagée, est donc suivie d'une liberté de circulation qui passe par la capacité au lycée de construire son parcours d'orientation.

L'obstacle financier doit donc être minoré. La France avait marqué sa différence avec d'autres pays européens à l'occasion des débats sur le fonctionnement des mobilités dans le cadre d'ERASMUS +. La Secrétaire d'Etat Geneviève Fioraso chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche avait alors plaidé pour que la part du budget accordée à un système de prêts pour les mobilités au niveau master soit la plus minorée possible afin de ne pas faire des mobilités une source d'endettement. Elle avait obtenu gain de cause. De même, il existe dans le budget de l'enseignement supérieur des prêts de l'État qui n'excèdent pas 15 000 euros pour les étudiants⁶.

On retiendra aussi la généralisation du principe de la caution locative qu'offre de même l'État aux étudiants depuis cette rentrée. Ces pistes sont à amplifier car elles proposent les moyens financiers du projet sans en faire un poids pour l'avenir des étudiants et leur éviter de démarrer leur vie professionnelle dans la précarité.

C'est en conjuguant ces possibilités financières à une évaluation détaillée, systématique et connue des étudiants des diplômés des écoles privées que les jeunes gagneront en sécurisation de leur parcours. Et, entre cette exigence qualitative et la volonté de poursuivre l'investissement dans la recherche dans le cadre de la loi ESR qui a donné à l'université française une visibilité internationale, se précise le retour de la puissance publique dans l'enseignement supérieur et la recherche ; le véritable banquier, c'est elle !

6. Toutes les informations concernant le prêt étudiant garanti par l'État sont disponibles sur le site service-public.fr à la page : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F986>

AVERTISSEMENT : La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.